Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **61 (1910)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'activité de la Société vaudoise des forestiers depuis sa fondation.

Voilà plus de 57 ans qu'existe la Société vaudoise des forestiers. Elle groupe maintenant environ 370 membres recrutés dans tous les cantons de la Suisse romande. Les gardes de triage du canton, sauf erreur, en font tous partie; de même tous les techniciens.

Par ses séances d'hiver et ses courses d'été, elle est comme un centre de ralliement entre le personnel subalterne et les agents forestiers. Elle donne l'occasion, deux fois par an, aux inspecteurs, aménagistes aux gardes et aux amis des forêts de se mélanger fraternellement, d'apprendre à se connaître mieux et, par conséquent, de s'estimer mutuellement. Elle a contribué, ce faisant, à combler le fossé qu'on voit trop souvent, ailleurs, se creuser entre les différents degrés de la hiérarchie dans nos administrations forestières. Beaucoup pensent avec raison que ce côté social, pour ainsi dire, de sa tâche est le plus important. Son influence, à cet égard, n'a pu être qu'heureuse et il faut souhaiter qu'elle continuera, dans l'avenir, à se développer dans cette direction.

Encore que son activité ne soit pas comparable à celle de sa puissante sœur aînée, la Société suisse des forestiers, dans le domaine scientifique, ce côté de son activité n'a pas été négligeable cependant. Ses séances ont eu souvent, à leur ordre du jour, d'importantes communications scientifiques et ses excursions d'été en forêt ont eu pour beaucoup un réel intérêt professionnel. Pour plusieurs de ses sociétaires, les courses dans les forêts hors du canton de Vaud ont été une vraie révélation dont ils ont tiré le plus réel profit.

Il a donc semblé opportun, à l'occasion de l'Exposition nationale d'agriculture, de récapituler en un bref résumé, l'activité de notre Société forestière depuis sa fondation. C'est ainsi qu'est né le tableau suivant que la rédaction du Journal forestier suisse a bien voulu nous proposer de publier. *H. B.*

Chronique forestière.

Confédération.

Mr Ruchet, Conseiller fédéral, prendra la présidence de la Confédération, à partir du 1er Janvier 1911. Il quittera donc le Département fédéral de l'Intérieur. Le service forestier, auquel Mr Ruchet a toujours témoigné beaucoup d'intérêt, souhaite que son absence, à la tête du Département, ne soit que momentanée.

Cantons.

Argovie. Mr Hunziker, expert-forestier à Aarau, est nommé adjoint à l'inspection cantonale des forêts.

Berne. Mr. F. von Erlach, adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Berne, passé inspecteur forestier au X^me^ arrondissement, à Langenthal, à la place de Mr. Ziegler, décédé.

Vaud. *Société vaudoise des forestiers.* Donnant suite à la décision prise à l'assemblée générale du 16 septembre 1910, à Montherond, *le concours* voté entre les gardes-forestiers faisant partie de la Société *est ouvert.*

Les sujets du concours admis à l'assemblée générale sont les suivants :

1° Un terrain partiellement fertile, partiellement très sec et partiellement mouillant, doit être reboisé. Une pépinière, située à proximité, renferme toutes sortes d'essences indigènes. Quelles sont les instructions à donner au sujet de la plantation, soit sous le rapport de l'écartement, soit sous celui des essences ?

2° Quels sont les principes culturaux qui doivent guider dans les dégagements et dans les éclaircies ?

3° Une pépinière complète, d'environ 20 ares, doit être installée dans le triage du garde concourant. Décrire son installation, les travaux à exécuter ; indiquer le choix des essences, justifier leur répartition et leur proportion.

Sont admis à prendre part au concours : tous les gardes-forestiers actuellement membres de la Société. Les concourants ont toute latitude quant aux renseignements dont ils désirent s'entourer. Mais ils auront l'obligation d'indiquer les sources consultées dans la littérature spéciale. Ces indications pourront se faire sous forme d'annotation au bas de la page ou de renvoi à la fin du texte du concours. Par contre, la rédaction de chaque concours doit émaner uniquement du garde concourant ; elle doit être personnelle.

La Société se réserve le droit de garder les manuscrits et, éventuellement, de les reproduire dans un périodique forestier ou agricole. Les travaux présentés seront appréciés par une commission spéciale de trois membres désignés par le Comité ; ce dernier dispose d'une somme de 100 francs à répartir entre les meilleurs travaux.

Chaque travail sera pourvu d'une devise, mais ne sera pas signé. Il y sera annexé une enveloppe cachetée avec cette devise en suscription, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Délai pour la remise des travaux au président de la Société : le *31 mars 1911.*